

2025 / 0246

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès  
Cévennes  
Tél : 04.66.30.81.33  
Réf : JMC/OB/BA.2025.56

**Objet : Avenant n°2 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels pour la création d'un espace convivialité au Pôle Mécanique Alès Cévennes avec la société Duqueine Engineering**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Vu** la décision n°2021/179 du 11 juin 2021 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels entre la Communauté Alès Agglomération et la société Duqueine Engineering pour la création d'un espace de convivialité au Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Vu** la décision n°2025/0137 du 31 mars 2025 relative à l'avenant n°1 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels pour la création d'un espace de convivialité au Pôle Mécanique Alès Cévennes avec la société Duqueine Engineering,

**Vu** la convention du 1 juin 2021 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels pour la création d'un espace de convivialité au Pôle Mécanique Alès Cévennes conclue avec la société Duqueine Engineering,

**Considérant** que la convention conclue initialement avec la société Duqueine Engineering a pris fin au 31 mai 2025,

**Considérant** que la procédure d'appel à manifestation d'intérêt concurrent ne permettra pas de retenir un nouvel occupant avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**Considérant** qu'il convient, dans un souci de bonne valorisation du domaine public, de proroger la durée de la convention existante d'un mois afin qu'elle couvre la procédure de mise en concurrence susmentionnée,

**Considérant** que la prorogation de la durée de la convention existante d'un mois ayant seulement pour but d'assurer l'occupation continue des locaux, objet de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, et la procédure de mise en concurrence, ne saurait porter atteinte aux dispositions de l'article L2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Un avenant n°2 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public du 2 juin 2021 susvisée sera conclu entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la société Duqueine Engineering représentée par son gérant, M. Gilles DUQUEINE.

### ARTICLE 2 :

Cet avenant a pour objet de proroger d'un mois la convention existante afin qu'elle produise des effets jusqu'au 30 juin 2025.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Alès, le 23 JUIN 2025

Le président  
Christophe RIVENQ



## Ales agglomération

### Pôle Mécanique Alès-Cévennes

# AVENANT N°2 À LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS « ESPACE CONVIVIALITÉ » AU PÔLE MÉCANIQUE ALÈS CÉVENNES

#### ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

**La Communauté d'Alès Agglomération**, sise Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 60249, 30105 Alès Cédex, représentée par Monsieur Christophe RIVENQ, son Président en exercice, dûment habilité par la délibération du conseil de communauté C\_2024\_03\_17 du 27 juin 2024

Ci-après dénommée « Alès Agglomération » ou « le Propriétaire »,

**d'une part,**

**ET**

L'entreprise « **DUQUEINE ENGINEERING** », représentée par son gérant Gilles DUQUEINE, dûment habilité à signer la présente convention, sis Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 800199168,

Ci-après désignée sous le terme « l'Occupant »;

**d'autre part,**

Ci-après conjointement dénommés « les parties » :

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Suite à la publication le Mardi 13 Mai 2025 à 12h00 de l'Appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public en vue d'une occupation de loges, d'une salle de réception, des espaces sanitaires, technique et d'une terrasse privative du Bâtiment Hospitality (L2122-1-4 et L2122-1-1 du CGPPP).

Et de la nécessité de laisser un délai de réponse suffisant aux candidats potentiels avec une date limite de retour des offres fixée au Lundi 16 Juin 2025 à 16h00. Puis de permettre une évaluation des offres, il apparaît nécessaire d'assurer une continuité dans l'exploitation afin de permettre au candidat désigné de reprendre l'activité dans les meilleures conditions possibles au regard des besoins et exigences des usagers.

La prorogation de l'AOT existant permettra ainsi d'assurer la continuité tout en couvrant la période de mise en concurrence.

**CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST STIPULÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

L'avenant a pour objet de proroger la convention pour une durée d'un mois.

**ARTICLE 2 - DURÉE**

La première phrase de l'article 4 est rédigée comme suit :

« La présente autorisation d'occupation du domaine public est consentie pour une durée de quatre ans et un mois, qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour se terminer le 30 juin 2025 à minuit ».

**ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET**

L'avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

**ARTICLE 4 - AUTRES STIPULATIONS**

Les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Alès, en deux exemplaires originaux,

Le 23 JUN 2025

**Pour la Communauté d'agglomération ALES  
AGGLOMÉRATION,**

**Pour la société DUQUEINE ENGINEERING**

Le président d'Alès Agglomération

Le gérant de la société

Christophe RIVENQ

Gilles DUQUEINE



P.O.

**DUQUEINE Engineering**  
Pôle Mécanique Alès Cévennes  
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES  
Siret : 800199168 00025  
Code APE : 93.19Z  
N°TVA : FR00800199168